



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>45</b>	Date de convocation : <b>05 mai 2026</b>
Nombre de conseillers présents : <b>43</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>45</b> dont : <b>2 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loic CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir à Thierry SEGUIN

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Astrid ZANUTTO

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2026\_062 : Création de la commission marchés à procédure adaptée**

**Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°2026\_055 en date du 13 avril 2026, portant attribution de fonctions au président, notamment pour la prise de toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT,*

*Vu la délibération n°2026\_061 créant la Commission d'Appel d'Offres (CAO), compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont les montants sont supérieurs aux seuils européens,*

*Considérant qu'il est plus sécurisant d'assister le président dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée supérieurs à 40 000 € HT et jusqu'au seuil des marchés à procédures formalisées, il est proposé de créer une « commission MAPA » dont le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement sont définis comme suit,*

**Il est proposé de constituer une commission dédiée dite "Commission MAPA", composée de manière à la commission d'appel d'offres, soit le président plus 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.**

**Pourront être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif :**

- les agents compétents dans le domaine objet du marché ;
- toute autre personne pouvant être intéressée à cette commission.

**Les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO.**

**Par parallélisme avec la désignation des membres de la CAO, les représentants seront désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,**

**Le président appelle aux candidatures, et la liste suivante se déclare :**

**Liste 1 - Membres titulaires**

- M. Claude RAYNAUD
- M. Didier CHASSAIN
- M. Patrice DARPOUX
- M. Loïc CHATARD
- M. Denis BEAUVAIS

**Liste 1 - Membres suppléants**

- M. Stéphane HOUSSIER
- M. Stéphane CHABANON
- Mme Carmen FUENTES
- M. Claude DENIER
- Mme Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON

**Le scrutin donne les résultats suivants :**

**Membres titulaires :**

- Liste 1 : adopté avec 45 voix pour

**Membres suppléants :**

- Liste 1 : adopté avec 45 voix pour

*Vu les résultats du scrutin,*

**Après avoir procédé au vote, le conseil,**

## **DELIBERE**

### **Article 1 :**

**Une commission consultative pour les marchés passés selon une procédure adaptée dite « Commission MAPA » est créée ;**

### **Article 2 :**

**Le président est nommé président de ladite commission ;**

**Les conseillers communautaires suivants élus membres de ladite commission :**

- Claude RAYNAUD (Titulaire)

- Didier CHASSSAIN (Titulaire)
- Patrice DARPOUX (Titulaire)
- Loïc CHATARD (Titulaire)
- Denis BEAUVAIS (Titulaire)
  
- Stéphane HOUSSIER (Suppléant)
- Stéphane CHABANON (Suppléant)
- Carmen FUENTES (Suppléante)
- Claude DENIER (Suppléant)
- Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON (Suppléante)

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.  
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.  
Pour extrait certifié conforme  
À Aigueperse, le 6 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Astrid ZANUTTO

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*